

# FEUILLE FÉDÉRALE

109<sup>e</sup> année

Berne, le 28 mars 1957

Volume I

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 80 francs par an;  
16 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement  
Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco  
à l'imprimerie des Hoirs C.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

*Délai d'opposition: 26 juin 1957*

## ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant

**l'aide temporaire accordée à des entreprises privées de chemin de fer et de navigation en vue de maintenir leur exploitation**

(Du 21 mars 1957)

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu le message du Conseil fédéral du 21 septembre 1956<sup>(1)</sup>,

*arrête:*

### Article premier

La contribution totale de 3 millions de francs accordée par la Confédération en vertu de l'article 7, 1<sup>er</sup> alinéa, de l'arrêté fédéral du 3 octobre 1951 concernant une aide temporaire à certaines entreprises privées de chemins de fer et de navigation en vue de maintenir leur exploitation est portée à 12 millions de francs.

### Art. 2

<sup>1</sup> Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution.

<sup>(1)</sup> FF 1956, II, 257.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 21 mars 1957.

*Le président, K. Schoch*

*Le secrétaire, F. Weber*

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 21 mars 1957.

*Le président, J. Condrau*

*Le secrétaire, Ch. Oser*

---

**Le Conseil fédéral arrête:**

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 2<sup>e</sup> alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 21 mars 1957.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

*Le chancelier de la Confédération,*

**Ch. Oser**

11226

Date de la publication: 28 mars 1957

Délai d'opposition: 26 juin 1957

---

## **ARRÊTÉ FÉDÉRAL concernant l'aide temporaire accordée à des entreprises privées de chemin de fer et de navigation en vue de maintenir leur exploitation (Du 21 mars 1957)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1957
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.04.1957
Date	
Data	
Seite	957-958
Page	
Pagina	
Ref. No	10 094 602

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.